

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Vayetsé
6 Kislev 5785
7 Décembre
2024
290

Dvar Torah

VAYÉTSÉ

Notre Paracha nous relate que Yaacov Avinou quitta Béer Cheva, en Erets Israël, pour se rendre à 'Haran, auprès de Lavan, son oncle. Dès le début de son voyage, rapporte la Thora, «il parvint dans un endroit» (Béréchit 28, 11), puis, poursuivant son chemin, il arriva chez Lavan, travailla pour lui pendant vingt ans, se maria et donna naissance à ceux qui furent à l'origine des Tribus d'Israël. Enfin, à son retour, il fut accueilli par «des anges de D-ieu» (voir Béréchit 32, 2-3). Chacune de ces précisions délivre un enseignement, s'appliquant à chaque Juif. En effet, le mot «Thora» est de la même étymologique que «Huraa», enseignement. Combien plus est-ce le cas quand il s'agit des «actions des Pères» et de leurs récits, qui sont des «indications pour les fils», leur suggérant ce qu'ils doivent faire. Aussi, dans notre récit, faut-il comprendre que le but de chaque Juif est de quitter Erets Israël, «les tentes de Chem et d'Ever», les quatre coudées de l'étude de la Thora, afin de s'engager dans l'action concrète, de se rendre à 'Haran, «lieu de la colère de D-ieu ('Haron Af Chel Makom) dans le monde» (voir Rachi à la fin de la Paracha de Noa'h) et de l'attirance que l'on peut éprouver pour les plaisirs terrestres, d'entrer en contact avec «Lavan l'araméen», dans le but de lui extirper les parcelles de Sainteté qu'il détient et, tout en agissant de la sorte, de conserver «une couche intègre» - des enfants Tsaddikim. Lorsque l'on adopte un tel comportement, la présence à 'Haran n'est plus une véritable chute. Bien au contraire, «l'homme devint particulièrement prospère» (Béréchit 30, 43) et l'on connaît ainsi un immense succès, matériel et spirituel. Puis, l'on s'en retourne en Erets Israël et, comme

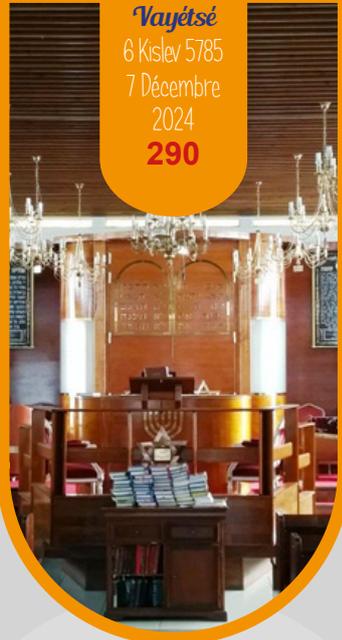
l'indique le verset, «des anges de D-ieu le rencontrèrent» (Béréchit 32, 3). Le Zohar (I, 165a), explique que Yaacov, se rendant à 'Haran, avant même de travailler pour Lavan et d'avoir des enfants, «parvint dans un endroit» (le saint lieu du Temple) et rechercha la révélation de D-ieu, bien qu'il ait déjà largement étudié la Thora, dans la maison d'étude d'Ever. A l'époque, cette révélation lui fut uniquement accordée en rêve. A l'opposé, quand il revint de 'Haran, après avoir mené à bien la mission qui lui était confiée, avoir travaillé, s'être marié, être rentré chez lui avec ses enfants, à l'origine des Tribus d'Israël, «des anges de D-ieu le rencontrèrent». De nombreux anges accueillirent Yaacov, six cent mille, voire même d'un million deux cent mille, selon le Midrache. D-ieu Lui-même se révéla au Patriarche, cette fois-ci non pas en songe mais bien en état d'éveil. Or, il en est de même pour chaque Juif. Celui qui se trouve «en Erets Israël», cloîtré dans ce qui le concerne du domaine de la Sainteté, uniquement préoccupé par sa propre personne, ne pourra jamais, quelle que soit, par ailleurs, l'élévation qu'il aura pu obtenir, atteindre le niveau qui eut été le sien s'il s'était rendu à 'Haran, s'il avait agi dans le monde, avait rapproché des Juifs de la pratique et les avait formés. Lorsqu'un Juif quitte Erets Israël dans le but d'agir dans le monde et de se consacrer à un autre Juif, il reçoit la force de D-ieu et il «parvient dans un endroit» où il peut mener à bien la mission qui lui est confiée. Puis, après l'avoir fait, il obtient d'Hachem une lumière encore plus intense, un appel encore plus pressant, faisant réponse à son effort. Dès lors, «des anges de D-ieu le rencontrent».

Collel

«Pourquoi Léa appela-t-elle son fils aîné Réouven?»

Le Récit du Chabbat

Dans la ville d'Ostra, où habitait le Maharcha (Son nom מהרש"א est formé des initiales de la phrase: מורנו הרב רבי שמואל אידלס **Morénou Harav Rabbi CHmouël [Eliézer Ben Yéhouda] Aïdels**), les non-juifs opprimaient beaucoup les Juifs. Quand les membres de la communauté devaient enterrer l'un des leurs, le chemin menant au cimetière passait devant leur église. Au moment où le



Horaires de Chabbat

Hadlakat Nèrot: 16h36
Motsaé Chabbat: 17h48

1) Il est défendu d'étaler du cirage sur les chaussures, de répandre sur elles un liquide qui les fasse briller, de les enduire d'huile, ou même de les faire briller avec une brosse ou avec un chiffon sans y ajouter du cirage. Par contre, il est permis d'enlever la poussière des chaussures avec la main, ou avec un chiffon, mais on fera attention de le faire très délicatement, pour ne pas les faire briller.

2) Si des chaussures ou des bottes, dont les semelles ou les talons sont en cuir, ou même en caoutchouc ou en crêpe, se sont couvertes de boue, il sera permis de retirer à l'aide d'un racloir la boue qui adhère aux chaussures, quand elle n'a pas encore séché, à condition qu'on ne le fasse pas avec trop de vigueur. De même, on aura le droit d'enlever la boue à l'aide d'un instrument qui n'est pas Mouqtséh, mais pas avec un couteau.

3) Si la boue qui recouvre les chaussures ou les bottes a déjà séché, on ne l'enlèvera pas, ni à l'aide d'un instrument, ni à la main, car la terre séchée s'effrite, et l'on viendrait à transgresser l'interdiction de «moudre». Si la boue empêche de marcher, il sera permis de tremper dans l'eau des bottes en caoutchouc, ou de verser de l'eau dessus, mais on évitera de les frotter à la main ou avec un chiffon, quand elles sont encore dans l'eau.

4) Si l'on a devant soi des piles de vêtements de diverses sortes et de différentes tailles, disposés sans ordre, il sera interdit de les trier et de les classer par sorte et par taille. Par contre, il sera permis de prendre séparément chaque vêtement, qui se trouve à portée de la main, de le plier et de le ranger à sa place et de recommencer de même pour tous les articles, jusqu'à ce qu'on finisse ainsi de ranger toute la pile.

(D'après le livre
Chmirath Chabbath Kéhilkhata)

לעילוי נשמות

à Ruby Rivka Bat Esther à Malka Sultana Gold Bat Florence Myriam à Michaël Ben Léa Layani à Fradji 'Hài Ben Zouiza Guedj à Meikha Bat Myriam à Chalom Ben Sim'ha Sadoun à Esther Bat Myriam Cohen à Félix Saïdou Journo ben Atoumessaouda

